

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2205

présenté par

Mme Obono, M. Bompard, M. Caron, M. Davi, Mme Amiot, M. Sala et M. Bex

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette liste contient au moins un indicateur spécifique sur l'emploi des travailleurs ayant commencé leur carrière avant vingt ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire un indicateur dans l'index séniors sur l'emploi des travailleurs ayant commencé leur carrière avant 20 ans.